



anev

LES ÉLUS DE LA
VIGNE ET DU VIN



PRIX NATIONAL DE LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE VITICOLE (PPPV)

*L'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV) annonce
l'ouverture des candidatures à l'édition 2025 du PPPV*

Partie intégrante du repas gastronomique des français, inscrit sur la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité en 2010, le vin occupe une place à part, singulière, dans la culture française et au-delà.

Forte de ce constat et souhaitant apporter sa part à cet édifice collectif, l'ANEV remet depuis 2007 le **Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole (PPPV)**, pour soutenir les initiatives et projets déployés localement dans le but de défendre et promouvoir la culture de la vigne, du vin et de sa culture au sein des territoires.

Face à la diversité croissante des candidatures et à la nécessité de récompenser des projets aux dimensions et aux moyens variés, **le Prix National de la Préservation du Patrimoine Viticole évolue en 2025** : Trois catégories de collectivités seront désormais distinguées, en fonction de leur taille, afin de mieux représenter l'ensemble des initiatives soumises. Un **prix spécial Coup de Coeur** du Jury pourra peut également être décerné à une candidature témoignant d'une forte implication communautaire.

COMMENT PARTICIPER ?

Peut participer à ce concours toute collectivité territoriale (commune, EPCI, département, région) ayant réalisé ou soutenu un **projet relatif à la vigne ou au vin, d'ordre éducatif, environnemental ou oenotouristique**, ayant valeur d'exemple et de reproductibilité par d'autres structures.

Les dossiers de candidature, sous format libre, sont à envoyer par voie électronique entre le **15 avril 2025 et le 15 juillet 2025** à l'adresse suivante :

pppv@elusduvin.org

L'annonce du Lauréat du Prix national de la Préservation du Patrimoine viticole aura lieu à l'automne 2025, et le trophée sera remis officiellement au Lauréat lors d'un événement organisé sur son territoire en début d'année 2026

Le Lauréat 2025 se verra **récompensé du Trophée honorifique PPPV 2025**, à l'occasion de la remise de prix officielle, ainsi qu'une **plaque en métal honorifique à fixer**.

L'ensemble des candidats bénéficieront d'une campagne de communication pour présenter chacun de leur projet (articles sur le site internet de l'ANEV, communiqués de presse, pushs dans les newsletters et les réseaux sociaux, etc.)

Le projet lauréat bénéficiera d'une visibilité média renforcée au travers d'un dossier de presse spécifique annonçant la remise de prix !

Le projet Lauréat pourra en outre afficher sa victoire au Prix national au travers d'un badge numérique à insérer sur son site internet et support digital.

POURQUOI PARTICIPER ?

- **INSPIRER D'AUTRES TERRITOIRES** : Vos initiatives et actions en faveur de la préservation du patrimoine viticole peuvent être une source d'inspiration pour les autres territoires ! Faites connaître vos projets !
- **GAGNER EN VISIBILITÉ** : Donnez de la visibilité à votre commune ou collectivité, à votre territoire et à vos actions oenotouristiques, grâce aux retombées médiatiques autour du Prix ! (campagnes de communication sur les projets candidats, articles sur notre site internet, communiqués de presse, pushes dans les newsletters et les réseaux sociaux, etc.)
- **ÉLARGIR SON RÉSEAU** : Entrez en contact avec d'autres élus de la vigne et du vin, échangez sur les problématiques de vos territoires, et tissez des liens !
- **ÊTRE RECOMPENSÉ** de vos efforts et de l'engagement de votre communauté, rendez fier votre territoire, les élus qui y sont engagés et ses citoyens !

PALMARÈS DES PRÉCEDENTES ÉDITIONS

- 2024 : Dijon Métropole, pour la rénovation de l'Hotel Bouchu dit d'Esterno, nouveau siège de l'OIV
- 2023 : Région Bourgogne-Franche-Comté, pour les trois sites de Chablis (89), Beaune (21) et Mâcon (71) de la Cité des Climats et vins de Bourgogne
- 2022 : commune d'Epernay (51) pour le Musée du Vin de Champagne et d'Archéologie Régionale et CC de la Grande Vallée de la Marne pour le Centre d'Interprétation sensorielle Pressoria
- 2021 : commune de Portel-des-Corbières (11) pour La Vigne de l'Ecole
- 2018 : Communauté de Communes du Val d'Amour (39) pour sa Vigne conservatoire
- 2017 : commune de Bordeaux (33) pour la Cité du Vin
- 2016 : département de la Moselle (57) pour La Fête des vins de Moselle
- 2015 : Communauté de Communes des Côteaux du Layon (49) pour le Musée de la Vigne et du Vin d'Anjou
- 2014 : département de l'Hérault (34) pour sa politique viticole
- 2013 : Saumur Agglo (49) pour le festival Festivini et les Grandes Tablées du Saumur-Champigny
- 2012 : commune de Marciac (32) pour le festival Jazz in Marciac
- 2011 : commune de Cairanne (84) pour sa Vigne pédagogique et ampélographique
- 2010 : département de l'Ain (01) pour le Concours des 7 ceps et la Route des vins du Mont Blanc
- 2009 : Nîmes Métropole (30) pour la Charte Paysagère des Costières de Nîmes
- 2008 : commune de Grenoble (38) pour le Festival « Le Millésime »

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis plus de 25 ans, déjà, l'ANEV fédère les territoires viticoles au travers d'un **réseau national composé de plusieurs centaines d'élus**.

Au-delà des frontières politiques et géographiques, elle se mobilise avec succès pour **promouvoir et défendre les territoires viticoles**.

L'ANEV se positionne comme un espace privilégié pour **laisser s'exprimer et représenter les enjeux des territoires viticoles auprès des pouvoirs publics**.

CONTACT PRESSE



presse@elusduvin.org



+33 7 62 65 69 47



www.elusduvin.org

13 bis avenue de la Motte-Picquet, 75007 Paris

